



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet SAEA Fourniture d'électricité propr	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN438-189003/A	Date 2018-10-18
Client Reference No. - N° de référence du client EN438-18-9003	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$KIN-519-7597
File No. - N° de dossier KIN-8-50084 (519)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-20	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Choquette, Herb	Buyer Id - Id de l'acheteur kin519
Telephone No. - N° de téléphone (613) 536-4874 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA 340 Albert St, 10th Floor OTTAWA Ontario K1A0S5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Ministère de la Défense nationale

Fourniture d'électricité propre pour les établissements du ministère de la Défense nationale (marchés réservés aux entreprises autochtones)

Demande de renseignements

Table des matières

1. Contexte et objectif.....	3
2. Objectifs.....	3
3. Nature de la présente DDR	4
4. Contenu de la présente DDR	4
5. Questions à l'intention de l'industrie.....	4
6. Nature et présentation des réponses attendues.....	5
7. Coûts relatifs aux réponses	5
8. Traitement des réponses	5
9. Présentation des réponses	6
10. Renseignements.....	6
11. Aucune obligation.....	6
Annexe A.....	7
Consommation d'électricité du MDN	7
Annexe B.....	10
Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA).....	10
Fiche d'information	10

1. Contexte et objectif

- 1.1. Le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser uniquement de l'électricité propre (issue de sources d'énergie faibles en carbone ou renouvelables) pour les installations et les flottes fédérales avant 2025, comme cela est indiqué dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Afin d'appuyer cet engagement, le ministère de la Défense nationale souhaite, dans les mêmes délais, rechercher des possibilités de fourniture ou d'utilisation d'électricité propre pour les établissements du ministère de la Défense nationale.
- 1.2. Cela soutiendra l'engagement pris par le gouvernement du Canada et le MDN de réduire les émissions de gaz à effet de serre des installations et des flottes du gouvernement fédéral de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et de 80 % par rapport aux mêmes niveaux d'ici 2050.
- 1.3. La présente demande d'information vise à demander de la rétroaction aux parties intéressées afin d'informer une demande de soumissions éventuelle en vue de la production d'électricité propre en vertu de deux modèles de passation de marchés possibles :
 - 1.3.1. Ententes d'achat d'électricité : Production d'électricité propre destinée au ministère selon un plan tarifaire fixe, pour une durée négociée dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones sur les terrains appartenant au MDN ou les terres autochtones adjacentes.
 - 1.3.2. Construction de petits systèmes de production d'électricité dans des installations appartenant au MDN en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.
- 1.4. Aux fins de la présente demande de renseignements, on considère que l'électricité propre est de l'électricité générée à partir de sources non émettrices de carbone comme l'énergie nucléaire, l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie géothermique et d'autres énergies renouvelables.

2. Objectifs

- 2.1. Les objectifs de la présente demande de renseignements (DR) sont les suivants :
 - 2.1.1. Attirer l'attention des entreprises autochtones sur la possibilité de marchés qui leur sont réservés, ou le cas échéant de mesures économiques des ententes sur les revendications territoriales (ERTG) et obtenir une participation très élevée de leur part;
 - 2.1.2. Évaluer l'intérêt pour les opportunités commerciales réservées aux Autochtones en ce qui concerne la fourniture, la production, la maintenance et la distribution d'électricité propre;

- 2.1.3. Veiller à ce que les futurs processus d'approvisionnement soient aussi efficaces que possible en veillant à ce que les soumissionnaires potentiels disposent de la capacité et de l'expertise nécessaires pour assurer la prestation du type de services requis;
- 2.1.4. Fournir aux entreprises autochtones l'occasion de communiquer des renseignements sur les facteurs qui devraient être pris en compte par le MDN lors de la planification et de la rédaction des énoncés des travaux dans le cadre de l'approvisionnement des établissements du MDN en électricité pure.

3. Nature de la présente DDR

- 3.1. Ceci n'est pas une demande de soumissions, c'est une demande de renseignements. Elle ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs éventuels de tous biens ou services décrits dans la présente DDR ne devraient pas réserver des stocks ou des installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements présentés dans les présentes. La DDR ne donnera pas lieu par ailleurs à la création d'une liste de fournisseurs. Ainsi, le fait qu'un fournisseur éventuel réponde ou non à cette DDR ne l'empêchera pas de participer à tout processus d'acquisition en cours ou ultérieur. De plus, la présente DDR n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou l'autre des biens et des services qui y sont décrits. Celle-ci vise seulement à obtenir les commentaires de l'industrie sur les points qui y sont abordés.

4. Contenu de la présente DDR

- 4.1. La présente DDR comprend des questions précises adressées aux membres de l'industrie – voir la section 5.
- 4.2. L'annexe A de la présente DDR donne la consommation d'électricité du MDN.
- 4.3. L'annexe B de la présente DDR comprend une fiche d'information sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA).

5. Questions à l'intention de l'industrie

- 5.1. Les participants sont invités à répondre aux questions posées ci-dessous. Dans le cas où le MDN effectuerait un appel d'offres concurrentiel pour la fourniture d'électricité propre, les réponses serviraient à documenter la stratégie d'approvisionnement. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions.
 - 5.1.1. Votre partenariat/entreprise est-il/elle disposé(e) à répondre à un appel d'offres réservé en vertu de la SAEA ou de mesures économiques des ententes sur les revendications territoriales (ERTG) en vue de fournir de l'électricité propre aux établissements du MDN? Pour plus d'information sur la SAEA, veuillez consulter l'annexe B.

- 5.1.2. Votre partenariat/entreprise est-il/elle disposé(e) à répondre à un appel d'offres concernant la production d'électricité propre soumise à un plan tarifaire fixe sur une durée de 25 ans?
- 5.1.3. Veuillez indiquer les provinces dans lesquelles vous exercez vos activités ainsi que les types de projets d'énergie propre pour lesquels votre entreprise serait intéressée à présenter une soumission. Merci de bien vouloir remplir le tableau ci-dessous.

Province	Énergie solaire (0-100 kW)	Énergie éolienne (> 1 MW)	Énergie géothermique	Autre (préciser)

- 5.1.4. Veuillez fournir une liste des contrats d'énergie propre que votre entreprise/partenariat a achevé(e)s.
- 5.1.5. L'annexe A donne la consommation d'électricité du MDN. Disposez-vous de la capacité vous permettant de répondre à la demande d'électricité d'un ou plusieurs des établissements du MDN? Veuillez indiquer lesquels.
- 5.1.6. De quelle capacité votre partenariat/entreprise dispose-t-il/elle pour la conception, la construction ou l'exploitation de petites installations de productions dans les propriétés du MDN au nord et au sud du 60e parallèle du Canada?

6. Nature et présentation des réponses attendues

- 6.1. Les participants sont invités à répondre aux questions posées à l'article 5. Il convient d'expliquer toutes les hypothèses exposées dans les réponses. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions. Les répondants peuvent répondre à autant de questions qu'ils le souhaitent. Veuillez structurer votre soumission de manière à indiquer clairement à quelles questions vous répondez.

7. Coûts relatifs aux réponses

- 7.1. Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées pour répondre à cette DDR.

8. Traitement des réponses

- 8.1. Utilisation des réponses : Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation formelle. Toutefois, le Canada pourrait les utiliser pour élaborer ou modifier ses stratégies d'approvisionnement en électricité propre. Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR et peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après cette date.

- 8.2. Équipe d'examen : Une équipe d'examen composée de représentants du Canada examinera les réponses reçues. Le Canada se réserve le droit de faire appel à des experts-conseils indépendants, ou à des employés du gouvernement, s'il le juge nécessaire, pour évaluer toute réponse. Les réponses ne seront pas nécessairement toutes examinées par l'ensemble des membres de l'équipe d'examen.
- 8.3. Confidentialité : Les répondants doivent indiquer les parties de leur réponse qu'ils jugent de nature exclusive ou confidentielle. Le Canada traitera ces renseignements de façon confidentielle, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.

9. Présentation des réponses

- 9.1. Les parties intéressées doivent envoyer leur réponse par courriel avant le novembre 6 2018, à 14 :00 EST heure à Herb Choquette à l'adresse suivante : Herb.Choquette@pwgsc-tpsgc.gc.ca

10. Renseignements

- 10.1. Comme il ne s'agit pas d'une demande de soumissions, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit aux demandes de renseignements des fournisseurs ou ne distribuera pas nécessairement les réponses à tous les fournisseurs éventuels. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DDR peuvent les transmettre à :

Choquette, Herb
Numéro de téléphone : 613-536-4874
Numéro de télécopieur : 613-545-8067
Courriel : Herb.Choquette@pwgsc-tpsgc.gc.ca

11. Aucune obligation

- 11.1. A. La publication de cette DDR ou toute activité de mobilisation dans le cadre de cette DDR n'oblige pas le Canada à lancer un appel d'offres subséquent et ne l'engage pas, juridiquement ou de toute autre façon, à conclure une entente quelconque ou à accepter les suggestions présentées par les représentants de l'industrie.
- 11.2. Le processus de consultation des fournisseurs n'est pas un appel d'offres, et aucun contrat ne sera attribué à la suite de cette DDR. Par conséquent, les fournisseurs éventuels de biens ou de services décrits dans la présente DDR ne doivent pas réserver des stocks ou des installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements contenus dans le présent document.
- 11.3. Les répondants potentiels sont avisés que toute information transmise au Canada en réponse au processus de consultation de l'industrie pourra servir au Canada pour l'élaboration d'une demande de propositions concurrentielle. En revanche, le Canada n'est pas tenu de donner suite à quelque déclaration d'intérêt ni d'en tenir compte dans aucun document connexe, notamment une demande de proposition.

Annexe A
Consommation d'électricité du MDN

Province	Base/escadre/unité/caserne	Consommation d'électricité par établissement (MWh)		Consommation d'électricité du MDN par province (MWh)	
		2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018
Alberta	4 ^e Escadre Cold Lake (base principale)	39 399	37 427	122 234	120 200
	Calgary	4 051	3 857		
	Edmonton	37 555	38 250		
	Suffield	23 297	23 287		
	Wainwright	17 931	17 380		
Colombie-Britannique	19 ^e Escadre Comox	15 054	14 894	105 669	93 956
	Chilliwack	5 372	4 374		
	Esquimalt	85 243	74 688		
Manitoba	17 ^e Escadre Winnipeg	17 264	25 145	33 321	40 913
	Shilo	16 057	15 768		
Nouveau-Brunswick	Gagetown	45 537	45 359	45 537	45 359
Terre-Neuve-et-Labrador	5 ^e Escadre Goose Bay	38 243	40 676	47 759	45 968
	9 ^e Escadre Gander	4 657	433 ¹		
	St. John's	4 858	4 858		
Nouvelle-Écosse	14 ^e Escadre Greenwood	23 982	23 399	138 148	133 534
	Aldershot	4 388	4 245		
	Halifax	109 778	105 890		
Territoires du Nord	Inuvik	879	855	2 824	2 252
	Yellowknife	1 945	1 397		
Nunavut	Euréka	295	0 ²	1 576	995
	Iqaluit	609	906		
	Rankin Inlet	611	89		
	Winnipeg (baie Resolute)	62	0 ³		
Ontario	22 ^e Escadre North Bay	14 606	14 013	264 712	262 125
	8 ^e Escadre Trenton	62 842	53 220		
	Borden	52 494	52 932		
	USFC (Ottawa)	22 542	18 336		
	Dwyer Hill (CDC)	7 792	7 792		
	Kingston	50 428	47 908		
	London	2 528	2 681		
	Meaford	6 675	5 557		
	Nord de l'Ontario	1 213	1 657		
	Petawawa	16 998	28 553		
	Shirleys Bay (CDC)	6 709	5 060		
Toronto	19 885	24 415			

¹ Données pas encore vérifiées.

² Données pas encore vérifiées.

³ Données pas encore vérifiées.

Province	Base/escadre/unité/caserne	Consommation d'électricité par établissement (MWh)		Consommation d'électricité du MDN par province (MWh)	
		2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018
Île-du-Prince-Édouard	Charlottetown	622	637	622	637
Québec	3 ^e Escadre Bagotville	23 459	23 584	154 805	143 716
	USFC (Ottawa)	255	235		
	Farnham	3 500	3 623		
	CEEM Nicolet	1 484	1 427		
	Montréal	21 882	22 117		
	Saint-Jean	19 603	20 199		
	Valcartier	84 622	72 530		
Saskatchewan	15 ^e Escadre Moose Jaw	2 112	778	5 620	4 588
	Dundurn	3 509	3 810		
Yukon	Whitehorse	581	283	581	283
Total général				923 408	894 526

Annexe B

Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)

Fiche d'information



Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement du Canada

La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) a été mise en place dans le but d'aider les entrepreneurs autochtones à passer un plus grand nombre de marchés avec le gouvernement du Canada et de contribuer au développement des entreprises autochtones au moyen du processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral. Cette initiative est constituée des volets suivants : une planification des approvisionnements axée sur le développement économique des collectivités autochtones; des marchés réservés obligatoires et des marchés réservés facultatifs; des dispositions permettant la sous-traitance à des entreprises autochtones lorsque les marchés principaux ne sont pas assujettis à des accords de libre-échange internationaux (Accord de libre-échange nord-américain, Accord plurilatéral sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce ou Accord économique et commercial global); exigence pour tous les ministères et organisations ayant un budget annuel de plus d'un million de dollars pour les marchés de se fixer des objectifs de rendement pluriannuels en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)

En quoi consiste la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones?

La SAEA est administrée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Pour plus d'information, veuillez consulter le site Web de la [SAEA](#).

Il existe deux formes de marchés réservés :

- Obligatoires : ils s'appliquent à tous les marchés destinés à des populations majoritairement autochtones (à au moins 80 %) dont la valeur est supérieure à 5 000 \$.
- Facultatifs : ils peuvent s'appliquer à tous les autres marchés adjudés par des acheteurs fédéraux lorsque les circonstances le permettent et que les entreprises autochtones ont la capacité voulue.

Qui est autorisé à soumissionner un marché réservé aux termes de la SAEA?

Les marchés réservés s'adressent aux entreprises autochtones, que l'on définit comme suit :

- Une entreprise (une entreprise individuelle, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société en nom collectif ou une organisation sans but lucratif); (1) qui est détenue et contrôlée au moins à 51 % par des Autochtones, et (2) où au moins 33 % des employés sont autochtones, si elle compte au moins six employés à plein temps.

OU

- Une coentreprise ou un consortium regroupant des entreprises autochtones et/ou non autochtones dont une part d'au moins 51 % est détenue et contrôlée par des Autochtones. Le contenu autochtone des coentreprises et consortiums doit par ailleurs correspondre à au moins 33 % de la valeur totale du travail à réaliser.

Les marchés réservés ne peuvent être attribués que si :

Les entreprises autochtones ou les coentreprises certifient dans le dossier de soumission qu'elles répondent aux critères d'admissibilité, consentent à respecter les critères concernant le contenu autochtone dans le cadre de l'exécution du marché, et acceptent de fournir les preuves requises et de se conformer aux dispositions concernant la vérification de l'admissibilité. Elles doivent également être inscrites au Répertoire des entreprises autochtones (REA).

Qu'est-ce que le Répertoire des entreprises autochtones (REA)?

Le REA est une base de données **souple** et **personnalisée** qui tient lieu d'**agent de mise en marché**, où acheteurs et vendeurs peuvent s'identifier, profiter d'occasions de **réseautage** et augmenter la **visibilité globale** de leurs activités.

Le REA permet de cerner les capacités des entreprises autochtones partout au pays et de promouvoir les occasions d'approvisionnement avec les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur privé.

Les entreprises inscrites aux REA exercent leurs activités dans une grande variété d'industries, qu'il s'agisse de la restauration, de l'hébergement, de la construction, des technologies de l'information ou des services de consultation, pour n'en nommer que quelques-uns.

L'inscription au Répertoire des entreprises autochtones se fait sur une base volontaire, dans le respect des critères d'admissibilité établis dans la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA).

Pourquoi s'inscrire au REA?

L'inscription est **gratuite et facile**, accroît la visibilité des entreprises et permet de soumissionner les occasions de marchés réservés aux termes de la SAEA!

<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033057/1100100033058>

Contacts et ressources

Direction de la promotion des affaires et des approvisionnements autochtones (DPAAA)

Pour plus d'information sur la SAEA :

Téléphone (sans frais) : 1-800-400-7677

saea-psab@aadnc-aadnc.gc.ca

<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032802/1100100032803>

Coordonnateurs de la SAEA

Chaque ministère fédéral a un coordonnateur de la SAEA.

Les coordonnées de tous les coordonnateurs sont fournies à l'adresse suivante :

<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032802/1100100032803>